

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 6 novembre 1973

portant désignation des membres représentant le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni au Comité consultatif de l'agence d'approvisionnement d'Euratom

(73/401/Euratom)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu l'article X des statuts de l'agence d'approvisionnement d'Euratom ⁽¹⁾ tel qu'il a été modifié par la décision du Conseil du 8 mars 1973 ⁽²⁾,

vu les propositions du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni,

vu l'avis de la Commission,

considérant que, aux termes de l'article 148 paragraphe 1 de l'Acte d'adhésion ⁽³⁾, le mandat des nouveaux membres du Comité consultatif de l'agence d'approvisionnement expire en même temps que celui des membres qui sont en fonction au moment de l'adhésion,

DÉCIDE :

Article premier

Sont nommés membres du Comité consultatif de l'agence d'approvisionnement d'Euratom jusqu'au 31 décembre 1974 :

DANEMARK

M. Erik Bastrup-Birk

Kontorchef i Danmarks Atomenergikommission

M. Eyvind Moe

Ekspeditionssekretær i Handelsministeriet

IRLANDE

Mr. Sean F. Coakley

Divisional Engineer (Projects)
Electricity Supply Board
Stephen Court
St. Stephen's Green
Dublin 2

⁽¹⁾ JO n° 27 du 6. 12. 1958, p. 534/58.

⁽²⁾ JO n° L 83 du 30. 3. 1973, p. 20.

⁽³⁾ JO n° L 73 du 27. 3. 1972, p. 14.

ROYAUME-UNI

Mr. D.E. Avery	British Nuclear Fuels Ltd
Mr. P. Dawson	UK Atomic Energy Authority
Mr. J.O. Grieves	Central Electricity Generating Board
Mr. J.K.L. Thompson	Department of Trade and Industry
Dr G. Preston	Department of Trade and Industry
M. P. Daniel	Rio Tinto Zinc

Article 2

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Fait à Bruxelles, le 6 novembre 1973.

Par le Conseil

Le président

I. NØRGAARD
